

Challenge Interclubs Semainiers-Seniors AGE 60-95 (Oise+Val d'Oise) 2023 - 30ème édition

REGLEMENT

PREAMBULE : chaque joueur ou joueuse engagé(e) dans une équipe disputant ce challenge s'engage à respecter :

- Le présent règlement
- Le règlement du club où se dispute la rencontre et les consignes sanitaires en vigueur au moment de la rencontre.

Article 1 :

- Cette compétition est ouverte aux Semainiers en priorité (quel que soit leur âge) et aux Séniors (quel que soit leur statut) appartenant aux huit clubs suivants :

- Golf d'APREMONT (Apremont)
- Golf DE RARAY (Raray)
- GARDEN FORET de CHANTILLY (Vineuil St Firmin)
- Golf DES TEMPLIERS (Ivry Le Temple)
- Golf de GADANCOURT (Gadancourt)
- Golf du LYS-CHANTILLY (Lamorlaye)
- Golf de MONTGRIFFON (Luzarches)
- Golf International de ROISSY (Roissy)

A compter de l'année 2016, cette compétition est gérée par une Association (loi de 1901), dont la décision de création a été prise lors de l'Assemblée Constitutive du 28 Septembre 2015 et qui a pour nom : « Association Golf Evènementiel 60-95 (Oise et Val d'Oise) » et pour sigle abrégé : « A.G.E. 60-95 ».

Les statuts de cette association ont été déposés à la Préfecture de l'Oise le 10 Octobre 2015.

Cette association a été officiellement créée par sa parution au Journal Officiel de la République, le samedi 31 Octobre 2015 (Annonce N° 1007 - Page 5174).

Article 2 :

- **Est considéré comme Semainier**, un joueur ou une joueuse ayant acquitté une cotisation individuelle annuelle lui permettant de jouer en semaine et ne lui permettant pas de jouer le week-end.

- **Est considéré comme Senior** tout joueur ou joueuse respectant les conditions de la F.F.G. (avec l'âge atteint à la date de la rencontre).

- Pour pouvoir disputer une rencontre, chaque joueur (ou joueuse) doit être titulaire d'une licence FFG active et d'un certificat médical en cours de validité. Il doit être membre du club et de l'Association Sportive pour lesquels il joue. C'est le club du joueur qui doit en assurer le contrôle, la vérification est faite par le club qui reçoit.

- Les « Pro » ne sont pas autorisés à participer aux rencontres du Challenge.

- Il n'y a pas d'index minimum pour participer à ces rencontres.

- Si un Capitaine a un doute concernant le statut d'un joueur de l'équipe adverse, il devra poser la question à l'autre Capitaine. Si l'anomalie est confirmée, on annulera a posteriori le résultat du joueur hors règlement.

Article 3 :

- Chaque équipe composée de 14 joueurs ou joueuses (répartition : voir l'article 4). Chaque Capitaine s'efforcera de donner la priorité aux Semainiers. Les clubs pourront éventuellement faire participer deux joueurs supplémentaires (résultats hors Challenge).

Article 4 :

- FORMULE DE JEU :

- **Match-plays simples** : 2 parties. Points rendus aux $\frac{3}{4}$ des différences d'index. Pas de playoff. Le vainqueur marque 2 points. Le perdant : 0. Et un point pour chaque équipe en cas de match nul.
- **Match-plays doubles** : 6 parties. Points rendus selon le règlement FFG 60% +40%).
Formule : Greensome. Pas de playoff. L'équipe gagnante marque 2 points. La perdante : 0. Et 1 point pour chaque équipe en cas de match nul.
- Pour les match-play simples et doubles, les points rendus seront arrondis à l'entier le plus proche, le 0.5 étant arrondi à l'entier supérieur.
- Les simples partent en premier, puis les doubles. (voir aussi article 6)
- Les joueurs match-plays simples ou les joueurs match-play doubles doivent se rencontrer dans l'ordre des index (ou des sommes d'index) croissants. C'est-à-dire qu'en simple le plus petit index joue contre le plus petit index et en double la paire de plus faible index additionné joue contre la paire de plus faible index additionné et ainsi de suite.
- Les points obtenus par les 2 match-plays simples et les 6 match-play doubles seront additionnés pour déterminer le club vainqueur en utilisant l'imprimé (feuille de match) qui est à envoyer au Secrétaire de l'AGE 60-95 et au Trésorier avec les droits de participation dès la fin de la rencontre.

SITUATIONS PARTICULIERES :

- Si un joueur de match-play simple ou double est forfait de dernière minute, provoquant ainsi un nombre inégal de joueur et s'il n'y a pas de remplaçant, le match sera perdu par le Club au joueur manquant.
- Si une équipe n'est pas en mesure de disputer tous les matchs (2 simples - 6 doubles), les matchs non disputés seront déclarés perdus (2 points/match pour l'équipe adverse).
- En cas de difficulté à constituer une (des) équipe (s) complète(s), une rencontre peut se disputer sur un nombre de matchs inférieur à la norme (8 matchs).
- Matchs interrompus pour cause d'intempéries : si moins de 9 trous ont été joués, la rencontre est reportée - si 9 trous ou plus ont été joués, le résultat de la rencontre est figé à l'arrêt des matchs.
- Lorsque les deux équipes qui doivent se rencontrer déclarent forfait, aucune ne marque de points
- Une équipe vainqueur d'une rencontre par forfait marque 2 points.

Article 4B - Classement final des clubs, les points de victoire attribués seront les suivants :

- . Si la différence de points est de 10 points ou plus - points gagnés 3
- . Si la différence de points est inférieure à 10 points - points gagnés 2
- . Si match nul - point gagné 1 par équipe
- En cas de conflit sportif, les capitaines devront s'efforcer de régler le problème par eux-mêmes.

Article 5 :

- **L'index n'est pas limité** mais, tout joueur(se) d'index supérieur aux limites fixées par ce règlement verra son index ramené aux limites le concernant, à savoir 24 pour les hommes et 28 pour les dames.
- Pour le calcul des points rendus en match-play, les index maximums retenus sont respectivement de 24 et 28

Index pris en compte :

- Pour l'ensemble des matches « aller », ce sont les index au 1^{er} mars qui seront pris en compte
- Pour l'ensemble des matches « retour », ce sont les index au 1^{er} septembre qui seront pris en compte.
-

Article 6 :

Départs :

- Série Messieurs : Départs boules jaunes quel que soit l'index.
- Série Dames : Départs boules rouges quel que soit l'index.
- Faculté est laissée au club qui reçoit de faire partir les deux match-plays simples en même temps.

Article 7 :

- **Les rencontres "standards" s'effectuent sur deux matches** : un à domicile et un à l'extérieur
 - Chaque équipe dispute donc 14 rencontres.
 - **Inscriptions** :
 - Pour les rencontres "standards", chaque joueur ou joueuse règlera 10 Euros de participation au Club recevant, qui seront reversés à l'AGE 60-95 via le Capitaine au Trésorier de l'Association.
 - Les joueurs remplaçants sont dispensés de verser les 10€, à condition qu'ils ne participent pas à la rencontre du jour.
- Cette participation permet de financer le repas de la Remise des Prix, les récompenses (voir Article 14) et les rencontres en Shot-gun prévues sur la liste des Golfs désignés pour la saison en cours. (Voir Article 15).
- Aucun green-fee n'est versé au club recevant pour les rencontres "standards".

Article 8 :

- **Le Club recevant** devra s'efforcer d'organiser au mieux les départs en Mini Shot-Gun et de faire jouer si possible les match-plays simples en premier de façon à limiter l'attente au départ et de permettre ainsi à tous les joueurs de finir à peu près en même temps pour participer au repas. Repas qui n'est pas obligatoire mais vivement conseillé pour favoriser la convivialité.

Article 9 :

- Les rencontres seront organisées en mini shot-gun le matin et se dérouleront le lundi (jours fériés exclus) avec les départs à 9h00 (sauf dérogation),
Exemple : Apremont recevra le mercredi.

Article 10 :

- Trois jours ouvrés avant la rencontre, le Capitaine du Club Visiteur enverra par mail au Capitaine du Club Receveur la composition de son équipe : noms, prénoms, sexe, numéro de licence, index (cf article 5) ainsi que la répartition dans chaque formule (match-play simples, match-play doubles).
- Un formulaire de transmission interclubs est fourni par le Secrétaire pour noter les inscrits dans chaque formule. Le matin de la rencontre, le capitaine de l'équipe qui reçoit remet au capitaine de l'équipe adverse une copie de la feuille de match qui reprend la composition des matchs ainsi que les coups reçus/rendus.

Article 11 :

- **Les rencontres seront fixées aux dates suivantes** :
 - de mars à fin juin : pour les matches « aller ».
 - de septembre à fin novembre (hors juillet et août) : pour les matches « retour ».
 - Un calendrier est établi en début d'année. Les Capitaines peuvent ensuite le modifier après accord entre eux si des dates devaient poser problème.

Article 12 :

En cas d'égalité au classement final, pour simplifier les calculs les éventuels ex aequo seront départagés par :

1. Leurs résultats l'un contre l'autre "d'abord"
2. Leurs points acquis par les victoires à l'extérieur "ensuite"

Article 13 :

Shot-Gun n°4 avec la remise des prix :

- La remise des prix aura lieu dans l'un des quatre Clubs sélectionnés pour les shot-guns de l'année en cours pour peu qu'il ne l'ait pas organisé l'année précédente.
- Chaque club a droit à 10 joueurs (ou joueuses), c'est-à-dire 5 équipes de deux.

Article 14 :

- Les Shot-Guns

- 8 clubs participent au Challenge. Les 4 clubs n'ayant rien organisé l'année précédente se verront attribuer les 4 shot-guns de l'année suivante.
- La formule de jeu est le Greensome-Stableford.
- Seront récompensées l'équipe première en brut et les trois premières en Net, ainsi que le vainqueur dames et le vainqueur messieurs du concours de drive ainsi que le vainqueur dames et messieurs du concours d'approche.
- Chaque club a droit à 10 joueurs (ou joueuses) c'est-à-dire 5 équipes de 2.
- Un repas de qualité comprenant dans la mesure du possible (entrée, plat, fromage, dessert, boissons avec café) sera servi à table et entièrement réglé par l'AGE 60-95 (prix souhaité env 32€).
- Les absents au repas des shot-guns, qui est à la charge de notre Association, doivent le préciser au Capitaine du club recevant 48 heures à l'avance. Le formulaire de transmission a été créé à cet effet. Il suffit que chaque Capitaine coche les cases.
- Chaque Club aura droit à un invité uniquement au repas de la remise des prix. Si les vainqueurs du Shot-Gun sont des membres du Club recevant, les green-fees habituellement offerts par le Club recevant seront remplacés par des cadeaux ou des bouteilles fournies par l'AGE 60-95.
- Les conditions financières des Shot-gun sont définies ci-dessous.
 - o Le droit de participation est fixé à 20 € par joueur. A titre de compensation, les droits de participation des joueurs Visiteurs seront reversés au Club organisateur du Shot-Gun. Par contre, les droits de participation de 20€ des joueurs du Club receveur seront reversés à l'AGE 60-95 (organisateur du Challenge) comme pour les rencontres "standards".

Article 15 :

- Réunions des Capitaines.

- Une première réunion est organisée en fin de saison pour dresser le bilan de la saison écoulée le vendredi précédent la remise des prix, à tour de rôle, dans un des clubs participants.
- Une deuxième réunion (Assemblée générale) est organisée avant la nouvelle saison courant janvier. Cette instance amende, si besoin est, le règlement du Challenge et prend toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci.
- Elle a lieu en principe un lundi à partir de 10 heures / 10 heures 30.
- Ces deux réunions sont suivies par un déjeuner en commun réglé par l' AGE 60-95.

Article 16 :

- **Les coordonnées des Capitaines** sont précisées sur une annexe appelée « Adresses des Capitaines » qui est mise à jour à chaque fois que c'est nécessaire.

Edition du 9 janvier 2023

Le Secrétaire/Coordinateur